



FIQ | SECTEUR PRIVÉ

Contrat 103000

## Tarification par 14 jours en vigueur du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024

La nouvelle prime est applicable à compter de la première période de paie complète suivant ou coïncidant avec le 1<sup>er</sup> avril 2023



### Régime d'assurance maladie

Module	Catégorie de protection	Coût total	Contribution de l'employeur	Contribution de la salariée
Bronze	Individuelle	62,46 \$	(7,17 \$)	55,29 \$
	Monoparentale*	82,44 \$	(17,91 \$)	64,53 \$
	Familiale	145,55 \$	(17,91 \$)	127,64 \$
Argent	Individuelle	69,73 \$	(7,17 \$)	62,56 \$
	Monoparentale*	92,04 \$	(17,91 \$)	74,13 \$
	Familiale	162,48 \$	(17,91 \$)	144,57 \$
Or	Individuelle	76,54 \$	(7,17 \$)	69,37 \$
	Monoparentale*	101,01 \$	(17,91 \$)	83,10 \$
	Familiale	178,35 \$	(17,91 \$)	160,44 \$

### Régime de soins dentaires

Catégorie de protection	Coût total	Contribution de la salariée
Individuelle	15,96 \$	15,96 \$
Monoparentale*	30,34 \$	30,34 \$
Familiale	44,70 \$	44,70 \$

\* Monoparentale : réservée aux adhérentes sans conjoint.

Note : Pour la salariée à temps partiel à moins de 70 % du temps complet, la contribution de l'employeur est réduite à 50 % et la prime de l'adhérente est augmentée d'un montant équivalent.

La taxe de vente provinciale de 9 % doit être ajoutée à ces coûts.



FIQ | SECTEUR PRIVÉ

Contrat 103000

## Tarification par 14 jours en vigueur du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024

La nouvelle prime est applicable à compter de la première période de paie complète suivant ou coïncidant avec le 1<sup>er</sup> avril 2023



Régime d'assurance vie	Contribution de la salariée	Vie additionnelle de l'adhérente <sup>†</sup> (100 000 \$ à 500 000 \$)**				Vie additionnelle du conjoint <sup>‡</sup> (0 \$ à 500 000 \$)**				
		Femme		Homme		Femme		Homme		
		Groupe d'âge	Non-fumeuse	Fumeuse	Non-fumeur	Fumeur	Non-fumeuse	Fumeuse	Non-fumeur	Fumeur
Vie de base de l'adhérente – 5 000 \$ et MMA de base de l'adhérente	0,29 \$									
Vie additionnelle de l'adhérente (maximum 100 000 \$) et MMA additionnelle de l'adhérente (par 1 000 \$ d'assurance) <sup>†</sup>	0,069 \$	Moins de 25 ans	0,018 \$	0,029 \$	0,049 \$	0,073 \$	0,018 \$	0,029 \$	0,049 \$	0,073 \$
		25-29 ans	0,018 \$	0,029 \$	0,049 \$	0,073 \$	0,018 \$	0,029 \$	0,049 \$	0,073 \$
		30-34 ans	0,018 \$	0,029 \$	0,049 \$	0,079 \$	0,018 \$	0,029 \$	0,049 \$	0,079 \$
		35-39 ans	0,023 \$	0,034 \$	0,067 \$	0,083 \$	0,023 \$	0,034 \$	0,067 \$	0,083 \$
		40-44 ans	0,031 \$	0,052 \$	0,098 \$	0,146 \$	0,031 \$	0,052 \$	0,098 \$	0,146 \$
		45-49 ans	0,052 \$	0,080 \$	0,160 \$	0,238 \$	0,052 \$	0,080 \$	0,160 \$	0,238 \$
		50-54 ans	0,120 \$	0,182 \$	0,253 \$	0,370 \$	0,120 \$	0,182 \$	0,253 \$	0,370 \$
		55-59 ans	0,182 \$	0,279 \$	0,398 \$	0,613 \$	0,182 \$	0,279 \$	0,398 \$	0,613 \$
		60-64 ans	0,279 \$	0,420 \$	0,748 \$	0,969 \$	0,279 \$	0,420 \$	0,748 \$	0,969 \$
Vie du conjoint et des enfants à charge (par famille)	0,33 \$									
<b>Régime d'assurance invalidité de longue durée</b>										
Assurance invalidité de longue durée	1,550 % du salaire brut									

<sup>†</sup> Inclut les droits acquis | <sup>‡</sup> La tarification est établie selon l'âge de l'adhérente, mais selon le sexe et les habitudes tabagiques du conjoint. | \*\* Taux par 1 000 \$ d'assurance | La taxe de vente provinciale de 9 % doit être ajoutée à ces coûts.

© Beneva inc. 2023 <sup>MD</sup> Le nom et le logo Beneva sont des marques de commerce de Groupe Beneva inc. utilisées sous licence.